



à partir de 560€ / pers
Base 40 personnes

Les Points Forts

- ✓ Hôtel 4**** - Boissons aux repas
- ✓ Visite guidée de Saluzzo et d'Asti
- ✓ Découverte des marchés de Noël de Cuneo et Asti

JOUR 1 : MARSEILLE - ALBA - PIANFEI

Rendez-vous des participants et départ par l'autoroute en direction de Nice et la frontière italienne. Arrêt de détente en cours de voyage. Passage de la frontière à Vintimille et route le long de la riviera des Fleurs. Déjeuner libre. En début d'après-midi, continuation de la route pour arriver à Alba, réputée dans le monde entier pour ses truffes blanches et ses vins. Visite guidée de la ville avec son charmant centre-ville médiéval. Reprise de l'autocar. Installation à votre hôtel situé à Pianfei. Dîner et logement.

JOUR 2 : PIANFEI - ASTI

Petit-déjeuner et départ pour Asti, une étape immanquable au cœur du Piémont. Rencontre avec votre guide local et découverte de cette ville réputée pour son vin blanc mousseux, ses rues pavées et son riche patrimoine médiéval. Promenez-vous dans ses ruelles pittoresques bordées de palais anciens, de petites boutiques artisanales, la cathédrale San Lorenz et les tours médiévales. Déjeuner. Après-midi libre au marché au Noël au centre d'Asti. Retour à votre hôtel en fin de journée. Dîner et nuit.

Marchés de Noël - PIEMONTE ITALIE

Du 07 au 10 décembre 2026
4 jours / 3 nuits

JOUR 3 : CUNEO - SALUZZO

Après le petit-déjeuner, départ pour Cuneo (uniquement le mardi) pour profiter du marché en ville. Chalets traditionnels, artisanat local, spécialités gourmandes et décos étincelantes vous attendent dans une ambiance chaleureuse et festive. Déjeuner. Après le repas, partez à la découverte de Saluzzo, ancienne capitale d'un marquisat puissant et l'une des plus belles villes d'art du Piémont. Accompagnés d'un guide local passionné, vous explorerez les trésors de cette cité médiévale nichée au pied du Mont Viso. Temps libre dans le marché de Noël. Retour à l'hôtel en fin de journée, dîner et nuit.

JOUR 4 : PIANFEI - MONDOVICINO - MARSEILLE

Petit-déjeuner et départ le matin en direction de Mondovi reconnue comme une cité du shopping où se trouve le célèbre Outlet Village. L'occasion pour vous d'effectuer vos derniers achats à des prix irrésistibles. Déjeuner libre. Après-midi, retour vers Vintimille, Nice, puis vers Marseille pour arriver vers vos différents lieux de prise en charge en fin de soirée.

NOTRE PRIX COMPREND :

Le transport en autocar de grand tourisme
L'hébergement en chambre double en hôtel 4****
La pension complète
Les boissons au cours des repas
Les excursions et visites mentionnées au programme
La visite guidée d'Asti
La visite guidée de Saluzzo
La visite guidée d'Alba
Les taxes de séjour
L'assurance annulation (offerte)
L'assistance / rapatriement

NOTRE PRIX NE COMPREND PAS :

Le supplément chambre individuelle : 115 € / personne
Les déjeuners de route
Les dépenses personnelles
Les pourboires



FORMALITÉS :

Carte nationale d'identité en cours de validité ou passeport + formalités sanitaires en vigueur sur la période couvrant votre voyage selon les exigences gouvernementales du/des pays visités.

La photocopie de votre carte d'identité est obligatoire au moment de votre inscription.

Ce voyage est déconseillé aux personnes ayant des difficultés à se déplacer.



CONDITIONS ET FRAIS D'ANNULATION

Pour la bonne réalisation et organisation de nos voyages, nous sommes dans l'obligation d'engager des frais qui nous obligent à appliquer des pénalités lors des annulations.

Les retenues appliquées se calculent, par personne, de la façon suivante pour tous les voyages en autocar comportant au moins une nuit :

30 € de frais fixes non remboursables quel que soit la date d'annulation

25 % du montant du voyage de 30 à 21 jours

50 % du montant du voyage de 20 à 8 jours

75 % du montant du voyage de 7 à 2 jours

90 % du montant du voyage moins de 2 jours avant le départ

100 % du montant du voyage le jour du départ.

En cas d'annulation, l'assuré(e) est tenu(e) d'en informer immédiatement nos services soit par courrier soit par email et, s'il a souscrit l'assurance annulation auprès de nos services, doit nous faire parvenir sous cinq jours un certificat médical avec la nature de la maladie. Le dossier de demande de remboursement doit être ouvert auprès de l'assurance dans les 5 jours suivants l'annulation.

En cas d'annulation d'une personne en chambre double, il lui sera retenu d'office le supplément chambre individuelle pour la personne restante.

ASSURANCE ANNULATION

ASSUREVER assure sous certaines conditions le remboursement des sommes qui vous sont retenues lorsque vous êtes contraints d'annuler votre voyage. La garantie s'exerce notamment si l'empêchement du départ est occasionné par une maladie grave, accident grave ou le décès de l'assuré, du conjoint, descendants descendants, de la personne voyageant avec l'assuré(e) sans lien de parenté pour autant qu'elle figure sur le même bulletin d'inscription au voyage. Le remboursement interviendra déduction faite des frais fixes de 30 € par personne, d'une franchise minimum de 15 € par personne, de la prime d'assurance, des frais de visa et toutes autres sommes indiquées dans le tableau des prix sous la rubrique « le prix de comprend pas ». De plus, la souscription de l'assurance annulation ne dispense pas du paiement intégral des frais d'annulation. Toute procédure de remboursement par l'assurance ne peut être entamée qu'à cette condition.

PRINCIPALES EXCLUSIONS

Le non-respect des formalités de police et de douane ; l'obligation d'ordre professionnel ;

La guerre civile ou étrangères, les émeutes, les mouvements populaires, les actes de terrorisme tout effet de radioactivité ; Les conséquences de la toxicomanie & l'alcoolisme ;

L'état dépressif, les maladies mentales, psychiques ou nerveuses n'entraînant pas d'hospitalisation supérieure à 3 jours ; Les épidémies sauf dérogation contraire stipulée à la garantie, la pollution, les catastrophes naturelles visées par la loi 826000 du 13/07/82. Les accidents ou maladies ayant fait l'objet d'une première constatation d'un traitement, d'une rechute ou d'une hospitalisation entre la date de réservation du voyage et la date de souscription de présent contrat ; Les annulations résultant d'examens périodiques de contrôle et d'observation.

CESSION DE CONTRAT

Lorsque le voyageur se trouve dans l'obligation d'annuler son voyage, il a la possibilité de céder son inscription à une autre personne remplissant les mêmes conditions et tant que cette inscription n'a produit aucun effet jusqu'à 7 jours du départ.

Dans cette hypothèse, aucun frais d'annulation, de modification ne sera retenu. Il faut néanmoins que cette cession intervienne dans un délai où elle soit techniquement réalisable : avant l'émission des billets d'avion, des billets maritimes ou obtention des visas par exemple.

En tout état de cause, le cédant et le cessionnaire sont tenus solidairement du paiement du prix du voyage et des frais complémentaires éventuels de cession.

ASSURANCE ASSISTANCE ET RAPATRIEMENT

Lorsque vous vous inscrivez sur un séjour, Sabardu Tourisme vous fait bénéficier d'une Assurance Assistance / Rapatriement incluse dans le prix du voyage.

Vous bénéficierez des prestations de MUTUAIDE Assistance en cas de maladie et/ou d'accidents graves pendant votre voyage.

Les principales exclusions sont les suivantes :

- les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, les mouvements populaires ;

- les frais engagés sans l'accord préalable de l'Assisteur ;

- les maladies et/ou blessures préexistantes diagnostiquées et/ou traitées ayant fait l'objet d'une hospitalisation dans les mois précédents la demande ; qu'il s'agisse de la manifestation ou de l'aggravation dudit état,

- etc.

Le contrat détaillé vous sera remis au moment de votre inscription.

FORMALITÉS SANITAIRES

Il est impératif et jusqu'au jour du départ de consulter les informations liées à la situation sanitaire de la destination choisie figurant dans la rubrique « conseils aux voyageurs » du site www.diplomatie.gouv.fr (plus spécifiquement concernant la sous rubrique « santé »).